

0-11

4011



PROJETS DE PAYSANNATS DU DISTRICT D'ALINDAO  
-----  
par BOYER (J.) et BUSCH (J.)

Fonds Documentaire ORSTOM

Cote: B\*14039 Ex: 4011

JUILLET 1951

Fonds Documentaire ORSTOM



010014039

0-11

ENTRAFRIQUE

PROJETS DE FAYSAIRES DU DISTRICT D'ALINDAO

par BOYER (J.) et BUSCH (J.)

- PROJETS DE PAYSANNAT DU DISTRICT  
D'ALINDAO -

Lors de notre passage à Alindao  
3 projets de paysannat étaient à l'étude :

Au village de LIOUA, Chef Lioua, sur la route entre Goungou et Zangba  
Au village de GOUNGO, Chef Bokoula.

Dans la région contrôlée par les chefs Atia et Boy-Ketté, de  
préférence chez Boy-Ketté, ce chef présentant plus de  
garanties grâce à son prestige et à son autorité.

- Une première prospection effectuée par MM. Sadoul et Ponsard  
sur les terres actuellement cultivées du chef Lioua leur a permis de  
se rendre compte qu'elles étaient actuellement en voie de stérilisa-  
tion : nombreux affleurements de latérite et de grès, ravinement  
intense, végétation spontanée pauvre, rendements dérisoires des cultu-  
res .....

Ce chef est actuellement obligé de louer des terres à ses voisins  
afin d'éviter la famine à ses administrés.

- Ce village posséderait aux dires du chef d'autres terres  
superficielles - indéterminées, réservées à la chasse, mais situées à  
une trentaine de kilomètres du village actuel; d'autres problèmes  
se posent de ce fait : repérage de l'emplacement disponible, protec-  
tion du futur paysannat contre les déprédations des éléphants fort  
nombreux et agressifs etc... ces questions n'étant pas résolues, en  
particulier avec le Service des Chasses, la prospection pédologique  
ne présente aucun caractère d'urgence.

- Prospection chez le Chef BOKOULA -

Canton Goungou

- Le village du chef Bokoula se trouve sur la route Alindao -  
Kempe à une trentaine de kilomètres d'Alindao, à proximité d'un petit  
massif forestier classé par l'Administration des Eaux et Forêts et  
appelle de ce fait "Forêt du Gouverneur".

- Une prospection rapide nous a permis de nous rendre compte

-Aux dires du Chef, ce type de sol ne comprendrait qu'une faible partie de ses terres (peut-être le dixième)

2<sup>o</sup>/- Sous une savane à peuplement arbustif très ouvert et dont le couvert herbacé est composé principalement d'imperata, on trouve un sol de bonne structure superficielle, mais fortement sableux. Ce sol présente un horizon lessivé en argile de 25 à 55 cm. surmontant un horizon plus argileux et plus riche en fer.

- Il paraît être de qualité moyenne. Ce type de sol représenterait la grande majorité des terres du village.

- Comme la roche-mère est un grès paraissant assez pauvre, et que la majorité des sols semble assez fortement lessivés, il y aura probablement intérêt à allonger un peu la jachère (8 à 10 ans du moins) et à surveiller son exécution (interdiction absolue des feux).

-De plus le relief est accusé : les pentes de 4 à 8% sont fréquentes, et les risques d'érosion ne sont pas à négliger.

-Comme il ne peut être question actuellement d'introduire la culture en courbes de niveau (système coûteux, délicat à établir, et qui risque de n'être pas compris par les noirs), nous proposons lors du piquetage des lots (collectifs ou individuels) les principes-suivants :

1<sup>o</sup>/- négliger systématiquement toutes les pentes supérieures à 3%

2<sup>o</sup>/- disposer les parcelles individuelles perpendiculairement à la pente en augmentant la longueur au détriment de la largeur. Dans le cas de parcelles de 1 hectare, on pourra par exemple faire des champs de 50 m de large sur 200 de long étalés perpendiculairement à la pente.

3<sup>o</sup>/- séparer chaque parcelle individuelle par une bande non débroussée d'une dizaine à une cinquantaine de mètres suivant l'intensité de la pente ou la densité de la végétation naturelle afin de briser l'élan des eaux de ruissellement.

4<sup>o</sup>/- obliger les cultivateurs à établir leurs sillons perpendiculairement à la pente.

-Nous ne croyons pas que ces dispositions soient un idéal au point de vue lutte anti-érosive, mais elles présentent un minimum relativement facile à mettre en oeuvre.

- En conclusion les terres de Bokoula paraissent de qualité moyenne : il n'ya donc du point de vue pédologique aucune objection à créer là un paysannat, le sol, malgré sa pauvreté relative, étant susceptible d'améliorer par une jachère bien comprise.

-Par contre il est nécessaire de prendre de sérieuses précautions contre l'érosion.

- PROSPECTION CHEZ LE CHEF ATIA -

- Levillage d'Atia se trouve au bout d'une piste cotonnière peu fréquentée à une vingtaine de kilomètres de la route Bambari - Alindao, et à peu près sur la limite de ces districts.

- Le pays est vallonné : crêtes, croupes et pentes sont dénudées par l'érosion; la roche ou la latérite sont à nu; la végétation y est clairsemée. Les parties moins en pente sont couvertes d'une belle savane arbustive dense, qui prend parfois des allures de forêt-parc.

- Le sol ressemble alors à celui de la station de Gounouman, mais est plus profond et moins érodé. Il paraît de bonne qualité.

- Comme les zones plates sont très rares, l'érosion est à drainede dans cette région. Et il y aura lieu de prendre quelques précautions pour éviter le ravinement (voir plus haut "prospection chez le chef Bokoula")

- En conclusion, il est possible de trouver à Atia des terres de bonne qualité. Celles-ci seront probablement assez morcelées du fait du relief qui a entraîné la stérilisation par érosion de toutes les pentes un peu fortes.

- PROSPECTION CHEZ LE CHEF ROYKETTE -

La roche-mère paraît être un schiste micacé.-  
Un tel sol se rapproche du point de vue morphologique des meilleurs sols observés dans la région de Gounouman.  
La végétation qui le recouvre semble confirmer ce point de vue tant par sa vigueur que par le nombre d'espèces : *Hymenocardia acida*, *Sarcocephalus esculentus*, *Annona Senegalensis*, *vitex*, *Terminalia*, *albizzia* etc...

-Un tel sol semble donc tout à fait apte à porter des cultures à condition de le protéger sérieusement contre l'érosion.

La grande difficulté dans cette région sera de trouver des superficies suffisantes du même sol que celui décrit plus haut : le relief, les zones érodées fort nombreuses, formant un compartimentage très serré; avant toute chose, une prospection de détail s'impose.

Cette condition remplie, il n'y a aucune objection pédologique à l'établissement d'un paysannat.

Boukoko, le 21 Juillet 1951

-J. ROYER -

- J. BUSCH -